



## Conseil économique et social

Distr.: général  
6 septembre 2010  
Français  
Original: anglais, français and  
russe

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

##### Cinquantième session

Genève, 30 septembre 2010

Point 3 (b) (i) de l'ordre du jour provisoire

##### Activités et administration de la Commission de contrôle TIR

– Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:

##### Rapport sur l'état des comptes pour les exercices 2009 et 2010

### Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2009

#### *Résumé*

Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB) : «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

1. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2009, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), s'élèvent à 1 474 800 dollars des États-Unis.
2. Le budget de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR (sans les coûts d'appui aux programmes) se chiffre à 1 305 100 dollars pour la même année.
3. Les comptes définitifs de l'exercice 2009, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été soumis à la CEE le 18 mars 2010.
4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées à 802 139 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 104 278 dollars, soit un total de 906 417 dollars en 2009. Le solde de l'exercice 2009 se chiffre à 568 383 dollars (voir le tableau ci-après).

Tableau 1

**Comptes de clôture de l'exercice 2009****Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale****Transport international routier - TIR****Compte d'allocation no: ZL-RER-8001**

<i>Objet</i>	<i>Budget 2009</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Solde</i>
	<i>au 31 décembre 2009</i>			
	<i>en dollars É.-U.</i>	<i>en dollars É.-U.</i>	<i>en dollars É.-U.</i>	<i>en dollars É.-U.</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1)-(2)</i>	
Personnel de projet	935 100	571 673		363 427
Personnel administratif d'appui	228 000	148 234		79 766
Honoraires et frais de voyage de consultants	30 000	17 814		12 186
Voyages officiels	40 000	28 955		11 045
Frais de mission	20 000	14 900		5 100
Formation du personnel	15 000	1 252		13 748
Achat de matériel de bureau	20 000	4 159		15 841
Entretien du matériel de bureau	2 000	–		2 000
Sous-traitance	14 000	15 152		-1 152
Frais généraux de fonctionnement	1 000	–		1 000
<b>Total net</b>	<b>1 305 100</b>	<b>802 139</b>		<b>502 961</b>
<b>Appui aux programmes (13 % du total)</b>	<b>169 700</b>	<b>104 278</b>		<b>65 422</b>
<b>Total général</b>	<b>1 474 800</b>	<b>906 417</b>		<b>568 383</b>

5. Les intérêts et autres recettes perçus en 2009 représentent 69907 dollars É.-U.
6. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds pour 2009.

Tableau 2

**État financier pour 2009**

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale

relatif au transport international routier – TIR

Compte d'allocation no: ZL-RER-8001

	<i>Monnaie dollars É.-U.</i>
Solde inutilisé et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2008	1 031 318
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU	305 000
Contribution pour l'année 2009 reçue en 2008 (transférés par l'IRU le 10/11/2008)	1 274 000
Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement en 2008	2 610 318
Moins: Dépenses totales en 2009	-802 139
Moins: Appui aux programmes (13 % des dépenses totales en 2009)	<u>-104 278</u>
Moins: Total général des dépenses en 2009	-906 417
Plus: Intérêts perçus et autres recettes en 2009	69 907
<b>Total du solde et de la réserve de fonctionnement inutilisés en 2009*</b>	<b>1 773 808</b>

\* Inclusive des: Provision pour la terminaison de l'Accord CEE/IRU, Provision pour frais d'installation et de séparation et Réserve de fonctionnement, qui sont transférés d'année en année.